



Maternelle Colette

MATERNELLE COLETTE

18 rue du Tire Pesseau
21000 DIJON
03 80 61 91 11
classes-mat-colette-dijon-21@ac-dijon.fr

Informations

Voici quelques informations concernant la prochaine rentrée scolaire.

RENTREE SCOLAIRE 2026



La rentrée scolaire aura lieu le **mardi 1er SEPTEMBRE 2026 à 8h40.**

ATTENTION → **Petite Section** : **rentrée échelonnée - informations transmises par mail aux familles.**

HORAIRES DE L'ECOLE

LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI
8h40-11h50	8h40-11h50	8h40-11h50	8h40-11h50	8h40-11h50
13h40-16h05	13h40-16h05		13h40-16h05	13h40-16h05

Merci d'arriver **strictement** pendant les 10 minutes du temps d'accueil (**8h40-8h50** et **13h40-13h50**), pour ne pas perturber le fonctionnement de l'école. La grille de l'école est **fermée** à 8h50 et à 13h50.



ORGANISATION

PS-MS	PS-MS	GS	GS
Emilie MAMIE	Barbara LOPEZ	Magali PILLON	Loïse DE LA SALLE

Avec les ATSEM Sylvie RONOT, Ingrid LANGLOIS et Maelëen ROTARD

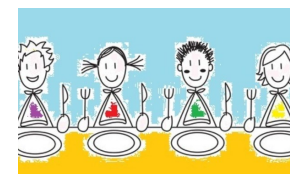
ASSURANCE SCOLAIRE

→ Elle est vivement conseillée à l'école et elle est **obligatoire** pour toutes les activités dépassant les horaires scolaires ou incluant la pause du midi (**sorties...**).

→ Une **attestation d'assurance RESPONSABILITÉ CIVILE et GARANTIE INDIVIDUELLE** devra être fournie avant la fin du mois de septembre.



LES SERVICES DE LA MAIRIE : GARDERIE, CANTINE, TAP



Pour s'inscrire à la restauration scolaire, au TAP ou à l'accueil périscolaire (garderie), vous devez compléter votre **dossier famille** sur le site <https://eservices.dijon.fr>

→ **Restauration scolaire** : les enfants inscrits sont accueillis de 11h50 à 13h40. Les menus sont affichés à l'entrée de l'école et consultables sur www.dijon.fr.

Les commandes ou décommandes de repas se font au moins 3 jours à l'avance sur <https://eservices.dijon.fr> ou par téléphone en appelant le **0 800 210 519** (entre 8h et 13h).

→ **Temps d'activités périscolaires** (TAP) : les enfants peuvent être accueillis gratuitement après la classe de 16h05 à 16h50.

→ **Périscolaire (garderie)** : les enfants inscrits peuvent être accueillis de 7h à 8h30 et/ou de 16h50 à 19h.

→ **Mercredi** : l'école se termine à 11h50. Si besoin, un temps de garderie est proposé dans l'école jusqu'à 12h30. Les enfants inscrits au centre de loisirs (extra-scolaire) y seront accompagnés par les animateurs.

LA JOURNEE EST LONGUE POUR UN ENFANT, SOYEZ-Y ATTENTIF

En cas de difficultés, vous pouvez vous adresser au Centre de Traitement Unique de la facturation (CTU) en contactant: **Mairie de Dijon - 11, rue de l'Hopital - 03 80 74 51 51**

FREQUENTATION SCOLAIRE

→ La fréquentation régulière dès la petite section est obligatoire et indispensable pour que votre enfant s'adapte et progresse.

Toutes les **absences** doivent être signalées à la directrice par téléphone avant 8h30 ou justifiées par écrit sur le cahier de liaison ou par mail.

→ Les **enfants malades** ne peuvent pas être acceptés à l'école. Nous n'avons pas le droit de donner des médicaments sur le temps scolaire (sauf protocole particulier).

... À APPORTER À LA RENTREE ...

- ☐ Une attestation d'assurance responsabilité civile **et** garantie individuelle pour votre enfant.
- ☐ Une paire de chaussons qui maintient bien les pieds (qui restera à l'école).
- ☐ Un sac à dos au nom de votre enfant, avec un change complet.
- ☐ Des couches et des lingettes si votre enfant n'est pas propre.
- ☐ Une boîte de mouchoirs en papier.
- ☐ Un doudou et / ou une tétine si votre enfant en a l'habitude.
- ☐ Un coussin pour le temps calme (pour les GS uniquement)
- ☐ Un sac (sac de courses ou tote bag) pour le cahier de vie et les travaux.
- ☐ 1 compote ou 1 fruit pour la collation du matin (*à prévoir chaque jour si besoin*).

